

option Taille et soins des arbres

RNCP2305 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	A1201
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Taille et soin des arbres est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il repère l'arbre ou les arbres sur le(s)quel(s) il doit intervenir ; observe et apprécie leur(s) état(s) et les contraintes d'intervention.
- Il apprécie son mode d'intervention lié aux caractéristiques techniques du chantier.
- Il s'équipe en fonction des caractéristiques du chantier et en respectant les normes et réglementations de sécurité.
- Il intervient sur tout type d'arbre d'ornement, de toutes dimensions et en toutes situations, en suivant les normes et règles de bonne exécution et de sécurité, en utilisant les techniques adaptées
- Il a un souci constant de surveillance liée à la sécurité du chantier
- Il s'informe, traite l'information et informe

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement

UCP2 : Participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement

UCP3 : Maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal

UCP4 : Exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité

Blocs de compétences

RNCP2305BC01 — UCP1 : Justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- décrire la croissance et le développement des arbres d'ornement

- apprécier l'état d'un arbre d'ornement
- présenter à un prescripteur les techniques de taille et de soins aux arbres et les actions préventives à mettre en oeuvre en fonction d'objectifs déterminés et dans les règles de l'art

RNCP2305BC02 — UCP2 : Participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- participer à l'organisation du chantier dans le respect de la réglementation en vigueur
- choisir les outils et les équipements adaptés aux contraintes du chantier et à la réglementation en vigueur

RNCP2305BC03 — UCP3 : Maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- accéder au houppier en utilisant la technique adaptée à l'arbre et aux travaux à réaliser
- se déplacer avec méthode dans la couronne des arbres

RNCP2305BC04 — UCP4 : Exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- mettre en oeuvre les techniques de taille raisonnée en tenant compte de l'arbre, des objectifs prédéfinis, des contraintes du chantier et de l'esthétique générale
- éliminer les rémanents
- effectuer en toute sécurité les travaux de prévention des risques, de protection des arbres et d'amélioration du milieu
- effectuer le démontage d'un arbre avec et sans rétention dans le respect des règles de sécurité

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Les entreprises d'élagage, spécialisées dans ce domaine d'activité.
- Les entreprises paysagistes développent en plus de leur activité principale de création et d'entretien de jardins et espaces verts, une activité complémentaire d'élagage.
- Les entreprises de travaux forestiers développent aussi une activité complémentaire d'élagage, éhoupage.
- Les collectivités territoriales dans le cadre de leur service espaces verts peuvent développer des activités d'élagage.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :

Elagueurs, élagueurs taille douce, élagueur-grimpeur.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Inadéquation géographique, Non-durabilité de l'emploi
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 695
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP29239

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr
<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2305/>